



Programme Systèmes de gestion de l'énergie électrique (SGÉE)

Réduisez considérablement la consommation d'énergie de votre usine sans avoir à acheter de nouveaux équipements de production.

L'acquisition et l'installation d'équipements de mesurage permanents et la mise en place d'un système de gestion de l'énergie électrique vous permettront de déterminer les mesures appropriées et les économies récurrentes qui résulteront de leur mise en oeuvre.

Nous pourrions vous accompagner dans votre démarche, communiquez avec nous (<https://www.hydroquebec.com/sefco2016/fr/projets-affaires.html>).

Consulter le guide, les documents de référence et les outils relatifs au programme

Vidéo : Les SGEE permettent d'instaurer une gestion méthodique de l'énergie

Document vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=HbkRCKsQIWM>

Durée : 4 minutes 18 secondes

Régie de l'énergie
DOSSIER: R-4043-2018
DÉPOSÉE EN AUDIENCE
Date: 21 MARS 2019
Pièces no: C-ROUÉ - 0042

Appui financier

Pour obtenir un appui financier, votre projet doit combiner :

- le mesurage en temps réel de la consommation d'énergie des principaux composants de vos systèmes associé à l'adoption de bonnes pratiques ;
- la mise en place d'un système de gestion de l'énergie électrique axé sur l'amélioration en continu (indicateurs, plan d'action, procédures, etc.).

L'appui financier s'établit comme suit :

- 50 % des coûts admissibles d'acquisition et d'installation des équipements de mesurage permanents, jusqu'à concurrence de 75 000 \$;
- 50 % des coûts admissibles d'élaboration et de mise en place d'un système de gestion de l'énergie électrique (mesurage pendant au moins un an) jusqu'à concurrence de 75 000 \$;
- maximum cumulatif depuis le 1^{er} mai 2015 : 150 000 \$ par site ou par abonnement (à l'exclusion de la bonification complémentaire).

Bonification complémentaire de 1 ¢ le kWh admissible économisé par année.

Services complémentaires – Tarif L

Les bâtiments dont la consommation est assujettie au tarif L sont admissibles à de nouveaux appuis financiers complémentaires sous réserve de certaines conditions. En pareil cas, veuillez nous faire parvenir le formulaire Proposition de projet [XLSM 165 Ko] (<http://www.hydroquebec.com/data/affaires/xls/aff-formulaire-sgee-novembre-2018-fr.xlsm>) communiquer avec nous au 1 800 463-9900.

Avantages d'une vision globale pour la gestion de l'énergie électrique de vos bâtiments

- Meilleure connaissance de la consommation électrique de vos bâtiments ;
- détermination en continu des pistes d'amélioration des systèmes ;
- priorisation des interventions ;
- compétitivité accrue.

Exemples de réussites !

Vidéo : Réduction de la consommation d'électricité à Domtar

La première phase de mise en œuvre des systèmes de gestion de l'énergie électrique (SGÉE) réalisée par Domtar-Windsor a permis l'application de nouvelles procédures à l'usine.

Document vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=whZQz27RFZ0>

Durée : 4 minutes 53 secondes

Vidéo : Économie d'électricité à Waterville - TG

Waterville TG est un chef de file mondial de la production de systèmes d'étanchéité pour l'industrie automobile.

Document vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=S-mtjCKwxmU>

Durée : 4 minutes 37 secondes

Participez au programme

Consultez le Guide du participant pour savoir comment mettre en œuvre votre projet. Vous y trouverez les conditions d'admissibilité et les étapes à suivre pour soumettre une demande.

[Guide du participant \[PDF 803 Ko\]](#)

- › [Liste du réseau coopératif et des réseaux municipaux admissibles \[PDF 13 Ko\]](#)
(<http://www.hydroquebec.com/data/affaires/pdf/aff-reseaux-municipaux-novembre2018-fr.pdf>)

- › Modalités propres aux réseaux autonomes [PDF 25 Ko]
(<http://www.hydroquebec.com/data/affaires/pdf/aff-reseaux-autonomes-novembre2018-fr.pdf>)

Documents et outils

- › Formulaire Proposition de projet [XLSM 165 Ko] (<http://www.hydroquebec.com/data/affaires/xls/aff-formulaire-sgee-novembre-2018-fr.xlsm>)
Formulaire servant à transmettre les données administratives et les données sur le projet tout en permettant de calculer l'appui financier.
- › Contrat type — Service de base [PDF 597 Ko] (<http://www.hydroquebec.com/data/affaires/pdf/aff-contrat-type-sgee-service-base-novembre-2018-fr.pdf>)
Contrat conclu entre Hydro-Québec et le participant qui confirme les modalités applicables à la réalisation d'un projet portant sur les systèmes de gestion de l'énergie électrique. Il est fourni à titre indicatif.
- › Grille détaillée des coûts totaux admissibles [XLSX 51 Ko]
(<http://www.hydroquebec.com/data/affaires/xls/aff-grille-couts-totaux-admissibles-sgee-novembre-2018-fr.xlsx>)
Fichier Excel dans lequel doivent être inscrits les coûts admissibles engagés pour le projet.
- › Rapport de mise en route des équipements [DOC 154 Ko]
(<http://www.hydroquebec.com/data/affaires/doc/aff-mise-en-route-novembre-2018.doc>)
Document modèle qui permet d'établir un rapport de mise en route décrivant les travaux exécutés et indiquant les équipements de mesurage installés. Il est fourni à titre indicatif.
- › Plan de mise en œuvre des mesures d'efficacité énergétique [XLSX 32 Ko]
(<http://www.hydroquebec.com/data/affaires/xls/aff-plan-mise-en-oeuvre-sgee-novembre-2018-fr.xlsx>)
Fichier Excel qui permet d'établir le plan présentant les mesures d'efficacité énergétique et le plan d'action qui assurera leur mise en œuvre.

Foire aux questions

Qu'est-ce qu'un système d'information sur la gestion de l'énergie (SIGE) ?

C'est un élément essentiel d'un système de gestion de l'énergie électrique :

- il permet le mesurage en continu de la consommation d'électricité ;
- il collecte et analyse en permanence les données provenant des systèmes électromécaniques, des procédés industriels et des équipements utilisés dans une usine.

Les données ainsi recueillies permettent aux employés d'établir des indicateurs de performance énergétique, lesquels servent à diverses fins :

- comprendre et prévoir la consommation d'énergie de l'entreprise ;
- découvrir si le rendement est insuffisant ou s'il existe une situation anormale, le cas échéant ;
- constater rapidement l'effet d'une mesure corrective ou de la modification d'un procédé sur les économies d'énergie.

En résumé, un SIGE établit le mode d'intégration des données, des rapports et des indicateurs compte tenu des systèmes existants et des besoins des différents utilisateurs de l'information sur l'énergie.

Comment amorcer une démarche ?

L'analyse diagnostique constitue la première étape de mise en œuvre d'un SGÉE. Elle brosse notamment le portrait de la consommation d'énergie en fonction des usages et de celui de la performance énergétique de l'entreprise. Elle propose des solutions permettant de réaliser des économies d'énergie grâce à la maîtrise opérationnelle. Les recommandations qu'elle formule permettent de définir et de planifier les coûts et les avantages des éléments à mettre en place afin d'améliorer la performance énergétique.

Qu'est-ce qu'un bilan énergétique ?

C'est l'analyse de la consommation qui a une influence sur la performance énergétique. Cette analyse s'appuie sur des données connues (tirées entre autres des factures, des fiches techniques ou des données de production).

À quoi sert un tel bilan ?

Ce bilan aide les entreprises qui consomment beaucoup d'énergie à déterminer les usages énergétiques significatifs sur lesquels concentrer leurs efforts d'amélioration.

Le comité Énergie doit être créé en tout premier lieu dans le cadre de la mise en œuvre d'un SGÉE, mais quelles sont exactement ses principales activités ?

Le rôle de ce comité se résume ainsi :

- examiner l'utilisation de l'énergie en vue de cerner les possibilités d'économie ;
- s'assurer de la mise en œuvre des actions correctives ;
- faire le suivi des résultats ;
- élaborer la planification énergétique pour atteindre de nouveaux objectifs.

Quels outils peuvent m'aider à créer un SIGE ?

Consultez les documents de Ressources naturelles Canada sur le sujet :

- > Guide et outil de planification [PDF 16,9 Mo] (<http://www.hydroquebec.com/data/affaires/pdf/guide-outil-planification-fr.pdf>)
- > Guide à l'usage des gestionnaires, des ingénieurs et du personnel opérationnel [PDF 5,4 Mo] (<http://www.hydroquebec.com/data/affaires/pdf/guide-usage-gestionnaires-ingenieurs-personnel-fr.pdf>)

Je n'ai pas présenté de formulaire Proposition de projet avant d'entreprendre les travaux liés à mon projet d'efficacité énergétique. Celui-ci est-il admissible dans le cadre de ce programme ?

Non. Le client qui souhaite participer à ce programme doit absolument soumettre le formulaire Proposition de projet avant la date de début des travaux. Si vous ne l'avez pas fait, votre projet sera refusé.

Admissibilité

Pour participer au programme Systèmes de gestion de l'énergie électrique, vous devez soumettre un formulaire Proposition de projet dûment rempli avant de passer une première commande ou de signer un premier contrat relativement à votre projet. Aussi, la facture d'électricité annuelle de l'usine visée doit dépasser 750 000 \$. Le Guide du participant [PDF 803 Ko] (<http://www.hydroquebec.com/data/affaires/pdf/aff-guide-participant-systeme-novembre-2018-fr.pdf>) explique en détail les étapes à suivre et indique tous les outils à utiliser.

Voir aussi

Programme Solutions efficaces offre simplifiée (<http://www.hydroquebec.com/affaires/offres-programmes/solutions-efficaces-offre-simplifiee.html>) et offre sur mesure (<http://www.hydroquebec.com/affaires/offres-programmes/solutions-efficaces-offre-sur-mesure.html>).

- › Programme Gestion de la demande de puissance (<http://www.hydroquebec.com/affaires/offres-programmes/gestion-demande-puissance.html>)
- › Démonstration technologique et commerciale (<http://www.hydroquebec.com/affaires/offres-programmes/demonstration-technologique-commerciale.html>)

Un projet en vue ?

Réalisez-le avec l'appui de nos experts



Comment pouvons-nous vous aider ?

Vous avez des questions ? Communiquez avec nous par courriel ou par téléphone.

Nous joindre



Infolettre Affaires

Pour rester informé sur notre offre de programmes en efficacité énergétique, de produits et de services.

Archives infolettre (<http://www.hydroquebec.com/affaires/archives-infolettre.html>)

M'inscrire à l'infolettre